

OSEZ DIRE NON !! N'acceptez pas les tâches de « faisant fonction »



Si vous acceptez le « faisant fonction »
sachez que vous prenez des risques:

- ⇒ Epuisement professionnel physique et psychologique
- ⇒ Sanctions disciplinaires

Si vous acceptez d'effectuer une tâche pour laquelle vous n'êtes pas qualifié (exemple : vous êtes ASH et vous faites des tâches qui relèvent des fonctions d'aide soignante).

En cas de problème, c'est l'administration qui est responsable de ce qui se passe dans les services mais ce que l'on constate c'est que celle-ci tend à rejeter la responsabilité sur l'agent. Dernièrement un conseil de discipline s'est tenu sur une situation de « faisant fonction » à qui on a reproché de la maltraitance sur une personne âgée. L'agent a été sanctionné injustement.

Autrement dit le fait d'accepter une tâche ou une mission pour laquelle vous n'êtes pas qualifié-e et qui ne correspond pas à votre cadre d'emploi peut avoir des conséquences graves !!

Des exemples pour lesquels vous avez le droit de refuser des tâches à défaut de diplômes :

Je suis employé-e au ménage/hôtellerie/lingerie/chambre (ASH-Adjoint technique)

en plus de mes fonctions on me demande de faire des tâches d'aide Soignant-e, d'AMP, d'Éducateur-trice je fais des soins (de nursing, douche, distribution et administration des médicaments...) je fais manger les résidents-les ...

LES RISQUES pour la personne âgée : mauvaise manutention entraînant des blessures chute de la personne âgée, fausses route entraînant une broncho pneumonie ou décès etc...

LES RISQUES pour l'agent : SANCTION conseil de discipline

Je suis agent administratif en plus de mes fonctions je fais des tâches de cadre de Santé, de receveur, de secrétaire médicale, d'assistante sociale; je gère les organisations de travail des équipes, j'accepte les chèques...

LES RISQUES : chèques perdus, droits sociaux oubliés ou mal instruits, non respect au code déontologique médicale...= SANCTION conseil de discipline

Je suis IDE en plus de mes fonctions je fais des tâches de Cadre de Santé je gère les organisations de travail des équipes, je suis au contrôle de la qualité et de la sécurité des soins, je réalise des procédures, je veille à la sécurité des agents...

LES RISQUES : Agents mal protégés, complications dans les soins = SANCTION conseil de discipline

Le syndicat SUD dénonce depuis des années les organisations de travail déficientes le manque de personnel qualifié et de moyens

Non aux soins discount !

La personne âgée n'est pas une valeur marchande



Non aux abus de pouvoir de certaines directrices d'établissements et de la direction du CCAS-CTMR

Oui au respect des métiers et des formations des personnels (AS—ASH—IDE) pour une prise en charge optimale qui ne met en danger ni le professionnel ni la personne accueillie

Titulaire - contractuel-le ou CAE si vous êtes contraints-es d'effectuer des tâches qui ne relèvent pas de votre qualification :

👉 **Signalez-le dans le classeur CHSCT**



Ou parlez-en à un représentant du personnel

Pour nous contacter :

SUD.CT.31 Section CCAS de Toulouse / Territoriaux / CTMR / Hospitaliers
SUD CT31- CCAS 2 bis rue de Belfort-31000 Toulouse. Tel : 05 61 58 85 39
Courriel : Sudct31.ccas@gmail.com

Face book : <https://www.facebook.com/public/Sud-Ccas-Toulouse>
Blog : <http://sud-ccas-toulouse.eklablog.com/>